



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Annecy, le 11 août 2010

Elections CCI

Par décret en date du 3 août relatif au régime électoral des CCI, les chefs d'entreprise du département sont appelés à élire, au plus tard le 8 décembre 2010 date de clôture des élections, par correspondance ou par voie électronique, leurs représentants au sein de la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Haute-Savoie mais également, et c'est nouveau, au sein de la CCI Régionale.

La loi du 23 juillet 2010 réforme en effet l'organisation des réseaux consulaires pour accroître leur efficacité au service des entreprises. Les CCI s'engagent ainsi dans un mouvement de régionalisation. Un vrai tournant.

Dans le cadre de ces élections consulaires 2010, les chefs d'entreprise ont été destinataires, en juin, d'un questionnaire pré-rempli. Ils se doivent de le vérifier, de le modifier si nécessaire et de le renvoyer à la CCI à l'aide de l'enveloppe « T » jointe à l'envoi avant le 10 septembre 2010, le délai de retour ayant été prolongé.

Ils ont également la possibilité de télécharger ce document sur www.haute-savoie.cci.fr, rubrique élections consulaires et de le retourner à : CCI de la Haute-Savoie - Elections, 5, rue du 27ème BCA BP 2072, 74011 Annecy Cedex.

Lors de ces élections, les dirigeants éliront également les délégués consulaires qui désigneront les juges des deux tribunaux de commerce du département.

➤ CONTACT PRESSE

Agathe DESMARESCAUX
Directeur Marketing - Communication
Tél. : 04 50 33 71 30
adesmarescaux@haute-savoie.cci.fr
www.haute-savoie.cci.fr